

## Second Ingénieur.

11ème. Il est du devoir de l'ingénieur en charge des roues et des pompes, de voir à ce que la vitesse des roues soit maintenue au degré voulu, les machines propres et bien huilées, et l'eau dans le bief d'amont maintenue au niveau convenable. Il est responsable du bon fonctionnement des machines pour le temps qu'elles seront sous surveillance, et il doit porter une attention particulière aux essieux, transmissions et autres parties des machines.

12ème. Dans le cas où il arriverait aux machines quelque accident qui les mettrait en danger, l'ingénieur en charge doit arrêter *immédiatement* les roues et, communiquer le fait sans retard à l'ingénieur-en-chef.

13ème. Lorsqu'il est de garde, l'ingénieur en charge ou son assistant surveille constamment les machines, et il n'abandonne jamais son poste sans permission de l'ingénieur-en-chef. Il ne doit pas non plus tenir de conversation avec les personnes qui viendraient visiter les machines qu'il a à surveiller.

14ème. Il est aussi du devoir du second ingénieur, conjointement avec son assistant, de faire tout ce qui est nécessaire pour entretenir le local avec propreté, d'après les ordres donnés par l'ingénieur-en-chef.

15ème. Il est aussi du devoir de l'assistant d'entretenir toutes les pièces des machines bien huilées